

## La Fontaine de César et le moulin de Veyrier

Depuis le Moyen âge, le moulin et la fontaine appartiennent au fief de Symond, seigneurie installée dans une maison forte édifée sur la terrasse qui domine le moulin (aujourd'hui Bois Salève). Elle passe entre les mains de différentes familles. Du 14<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du 16<sup>e</sup> siècle, elle appartient aux de Villette qui la cèdent à Jacques d'Amidoux d'une noble famille du Faucigny. Au cours du 17<sup>e</sup> siècle, elle revient par alliance à Etienne Martin Dufresnoy. En 1722, le Général Louis De Portes achète la seigneurie et son domaine. Pour services rendus au Royaume de Piémont Sardaigne, le roi Victor Amédée II de Savoie lui confère le titre de comte de Veyrier. Après son décès, ses biens sont cédés en 1743 à Pierre-Claude de la Flèche, seigneur de Châtillon et de Symond, qui deviendra également comte de Veyrier en 1770.

C'est à cette époque que le moulin est affranchi sans qu'on en connaisse la date précise. La famille Bosson l'exploite après 1750 jusqu'à la fin de l'activité vers 1920.

Après l'occupation bernoise, Veyrier revient à la Savoie en 1564 puis est annexée à la France en 1792. A la fin de l'épopée napoléonienne en 1815, la commune est rattachée au nouveau canton de Genève suite au Congrès de Vienne.

La délimitation sur le Salève est contestée par le souverain sarde. Par le traité de Turin du 16 mars 1816, la totalité du massif revient au Royaume ainsi qu'une bande de terre le long de la montagne pour assurer la communication entre les provinces du Chablais et du Faucigny avec Annecy sans passer par le nouveau canton suisse. En contrepartie, Genève obtient le littoral lémanique jusqu'à Hermance.

Faute de démarcation naturelle, c'est le côté gauche de la route qui vient de Collonges jusqu'à Veyrier (actuelle route départementale 1206) qui fait frontière jusqu'au carrefour avec la route qui arrive de Genève (douane). La démarcation rejoint ensuite quasiment en ligne droite le coude de l'Arve en amont de Sierne.

Ce tracé a pour conséquence de détacher le moulin de la commune de Veyrier et de le situer sur le territoire d'Etrembières en Savoie.

Cet établissement est à l'époque la seule bâtisse de cette partie de Veyrier passée à Etrembières. Ce territoire constitue aujourd'hui le hameau du Pas de l'Echelle.

C'est aussi en ce lieu, pendant la guerre du Sonderbund en novembre 1847, que se réfugièrent 19 réfractaires de Veyrier refusant de porter les armes contre leurs frères catholiques des sept cantons sécessionnistes.

Depuis l'annexion de la Savoie par Napoléon III en 1860, le moulin de Veyrier est donc en France.

Quant à la fontaine de César, elle a la particularité d'être restée propriété de la commune de Veyrier sur territoire français !



La frontière délimitée en 1816 et le moulin de Veyrier détaché de la commune

## La source

La source de la fontaine de César raconte un fragment de l'histoire de la région et de ses hommes.

Le Salève est une montagne calcaire où la dissolution des roches par l'eau de pluie a créé un réseau souterrain très riche, complexe et mystérieux. L'eau de surface disparaît dans une multitude de fissures de ce massif et ne ressort qu'au pied de la montagne, à la faveur de couches géologiques imperméables, formant de nombreuses sources appelées résurgences.

Au pied d'une terrasse découpée par l'Arve dans les sédiments glaciaires, une eau claire, transparente, sort de la terre. C'est un don de la nature et on ne sait d'où elle vient précisément.

Ni la construction de l'autoroute, ni l'exploitation des carrières ne l'ont tarie jusqu'à présent. Son débit varie en fonction de la pluviométrie mais sa température d'environ 12° reste constante.

Jules César se serait arrêté en ce lieu pour se désaltérer et abreuver ses chevaux lorsqu'il est venu à Genève en 58 avant JC pour arrêter l'exode des Helvètes vers la Saintonge (région située à l'ouest de la France).



La fontaine de Veyrier (Wolfgang Adam Töpffer 1766 – 1847)

## Le lavoir

La source protégée par une voûte, a été longtemps utilisée par les lavandières de Veyrier. En 1898, le lavoir couvert par un toit de tuiles à deux pans est construit pour faciliter le difficile travail de lavage du linge.

Une blanchisserie, située en face du lavoir (aujourd'hui n° 628 chemin des Pralets) a également été exploitée jusqu'à la première guerre mondiale

Le lavoir est un lieu de vie incontournable et très fréquenté, rendez-vous pour les femmes qui, tout en faisant la lessive, discutent, colportent les histoires du village, chantent, plaisantent.

Si le bistro n'est fréquenté que par les hommes, le lavoir est réservé aux seules femmes d'où son appellation commune de « café des dames ».

L'alimentation en eau potable des habitations, l'invention de la lessiveuse puis de la machine à laver électrique ont mis fin progressivement à partir du début du 20<sup>ème</sup> siècle à cette vie communautaire et sociale.



Photo de la buanderie de Paul Bosson au début XX<sup>e</sup> siècle



« Le café des dames » : les lavandières de Veyrier devant la fontaine de César



« Le café des hommes » situé de l'autre côté de la route face au lavoir

## Le moulin de Veyrier

Le trop-plein de la fontaine de César alimente un grand réservoir d'une surface d'environ 3 000 m<sup>2</sup>. L'eau, ainsi stockée, venait par un canal traversant l'ancien grand chemin royal sarde (aujourd'hui chemin des Pralets), se déverser sur la roue du moulin avant de rejoindre, par un bief, l'Arve. Le moulin est attesté depuis 1569.



La famille du meunier Alphonse Bosson et la roue du moulin



Vers 1900 – Alphonse Bosson – François Bosson et Eugène Boguet

Le réservoir du moulin a été également utilisé pour l'élevage de truites fario, la « belle mouchetée ». Cette espèce, aujourd'hui rare, évolue surtout en eau pure et limpide dont elle est un symbole.

Il ne reste du moulin que le bâtiment affecté à l'habitation. Le réservoir, l'un des derniers de la région encore en eau, est devenu un étang, refuge pour la biodiversité. Moulin et étang appartiennent toujours à la famille Bosson.



Un ensemble hydraulique compact et préservé

La fontaine de César, l'étang et l'ancien moulin de Veyrier constituent une zone humide d'intérêt écologique majeur et un patrimoine naturel et culturel remarquable à respecter et à préserver.

Pierre Bosson